

N°2025/51

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20/11/2025

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 23</p> <p>Présents ou représentés : 18</p> <p>Date de la Convocation : 14/11/2025</p> <p>OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT THEMATIQUE REGIONAL SUR LA REVITALISATION DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS EN HAUTS-DE-FRANCE EMIS PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le 20 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.</p> <p>PRESENTS : Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Sandrine ROUSSEL – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Viviane GILBERT</p> <p>ABSENTS EXCUSES REPRESENTEES : Marie-José DUFOSSE-FRASER – Sergine BERNARD</p> <p>ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTEES : Christian GACQUIERE – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Estelle LAUTOUR – Aline GUILLUY – Valérie BOITEZ</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas CAPY</p>
---	--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un contrôle des comptes et de la gestion de la commune d'Auxi-le-Château, portant sur les années 2018 et suivantes, a été ouvert par lettre du président de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) adressée le 7 juin 2024.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre de l'enquête menée par la Chambre sur les dispositifs de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs déployés par la collectivité territoriale des Hauts-de-France.

Il est précisé que le contrôle s'est clôturé par un entretien en date du 7 octobre 2024. Le rapport d'observations définitives et ses réponses a été reçu en Mairie le 2 juillet 2025. Par délibération n°2025-42, le Conseil Municipal avait alors pris acte des observations émises par la Chambre Régionale des Comptes.

À la suite de l'enquête de la Chambre Régionale des Comptes effectuée sur la commune d'Auxi-le-Château et sur d'autres collectivités PVD ou ACV de la région, un rapport thématique régional sur la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs en Hauts-de-France a été rédigé.

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire de ce rapport, en même temps que la convocation pour le présent conseil municipal. Il porte ensuite à la connaissance de l'assemblée que ce rapport n'a pas donné lieu à réponses autres que celles figurant au rapport d'observations définitives déjà présenté.

Monsieur le Maire ouvre le débat au sein du Conseil Municipal. A l'issue des échanges, il propose à l'assemblée de prendre acte de la notification et de la présentation du rapport thématique régional sur la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs en Hauts-de-France émis par la Chambre Régionale des Comptes.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Juridictions Financières ;

Vu le rapport d'observation définitives émis par la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France et les réponses apportées par la commune d'Auxi-le-Château et la communauté de communes du Ternois, reçu en date du 2 juillet 2025 ;

Vu le rapport thématique régional sur la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs en Hauts-de-France émis par la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France et les réponses apportées, reçu en date du 30 septembre 2025 ;

Considérant que conformément à l'article L. 243-6 du Code des Juridictions financières, le rapport thématique régional et ses réponses doit être présenté lors de la plus proche séance du Conseil Municipal et qu'il donne lieu à un débat ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L. 243-6 précité, le rapport thématique régional, sera publié sur le site de la chambre régionale des comptes et deviendra communicable à toute personne qui en fait la demande, après la réunion du Conseil Municipal ;

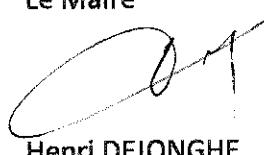
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité, (0 contre, 0 abstention, 18 pour) :

- **ACTE** le rapport thématique régional sur la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs en Hauts-de-France émis par la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France ;
- **ACTE** la communication du rapport thématique régional et de ses réponses et acte la tenue d'un débat sur ce rapport au sein du Conseil Municipal ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susvisés et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 20/11/2025

Le Maire



Henri DEJONGHE



